

## IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT

### IV.3 - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT - NATURA 2000 « GARONNE EN NOUVELLE AQUITAINE »

Mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 : 4<sup>ème</sup> cycle d'animation

2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année : du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025

#### DÉLIBÉRATION N° 24-04-508

Le vendredi 5 avril 2024 à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 23 mars 2024, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil départemental de Lot-et-Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommé comme secrétaire de séance M. Thierry SUAUD

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
<b>REGION OCCITANIE (4X11)</b>							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				11		
Patrice GARRIGUES	NON	OUI	M. CAZAUBON	OUI	11		
Yann HÉLARY	OUI				11		
Mélanie TISNE-VERSAILLES	NON	OUI	M. HELARY	OUI	11		
<b>REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)</b>							
Marie-Laure CUVELIER	NON	NON		OUI			
Delphine EYCHENNE	NON			OUI			
Annick COUSIN	NON	NON		NON			
Henri SABAROT	NON	OUI	M. FABRE	OUI	9		
<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)</b>							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	OUI				13		
<b>DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)</b>							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON	OUI	M. BELLOC	OUI	10		
<b>DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)</b>							
Philippe BOUSQUIER	NON	OUI	M. VO VAN	OUI	9		
Paul VO VAN	OUI				9		
<b>DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)</b>							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Mme COUTURIER	OUI	8		
<b>Totaux</b>					133	0	0

<b>Membres en exercice</b>	16	<b>Suffrages exprimés</b>	133
Membres présents	7	Vote pour	133
Membres représentés	6	Vote contre	0
Membres absents excusés	8	Majorité absolue	67,5
<b>Nombre de votants</b>	13		
Appréciation du quorum	9		

## DÉLIBÉRATION N° 24-04-508

VU la délibération du Comité Syndical n° D09-03/04-04 en date du 24 mars 2009 approuvant l'engagement du SMEAG dans l'animation de la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) Garonne amont et Garonne aval,

VU la délibération du Comité Syndical n° D10-02/02-06 en date du 23 février 2010, approuvant la candidature du SMEAG pour porter la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du document d'objectif du site Natura 2000 la Garonne en Aquitaine,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de suivre le projet d'extension du périmètre du site Natura 2000 à la suite du lancement de la procédure officielle, de finaliser l'évaluation du DOCOB et de lancer sa révision,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de poursuivre l'animation territoriale initiée depuis 2014 du site Natura 2000 de « Garonne en Nouvelle-Aquitaine »,

VU la délibération du Comité Syndical n° D22-10-386 en date du 21 octobre 2022, approuvant la candidature du SMEAG pour l'animation du document d'objectif du site Natura 2000 la Garonne en Nouvelle-Aquitaine pour le quatrième cycle d'animation (2023-2025),

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du Comité de Pilotage réuni le 24 janvier 2023 pour l'animation, par le SMEAG, du document d'objectif du site Natura 2000 la Garonne en Nouvelle-Aquitaine pour le quatrième cycle d'animation (2023-2025),

VU la délibération du Comité Syndical n° D23-10-460 en date du 25 octobre 2023, approuvant le plan de financement pour l'animation du document d'objectif du site Natura 2000 la Garonne en Nouvelle-Aquitaine pour le quatrième cycle d'animation (2023-2025),

**CONSIDÉRANT** l'importance de continuer l'action pour la valorisation et la préservation de la Garonne en Aquitaine au travers de la mise en œuvre du document d'objectifs,

**CONSIDÉRANT** les objectifs de contractualisation de contrats Natura 2000, de Chartes et de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques permettant de soutenir financièrement des actions locales portées par des collectivités, des agriculteurs ou autres privés,

VU le débat d'orientations budgétaires en date du 6 mars 2024,

VU le vote du budget primitif 2024 du budget principal du SMEAG en date du 5 avril 2024,

VU le rapport du président,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**APPROUVE** le plan de financement pour la mise en œuvre de la fin du 4<sup>ème</sup> cycle d'animation (2024-2025),

**DÉCIDE**, de poursuivre l'animation Natura 2000 en Nouvelle-Aquitaine, en 2024 et 2025, pour la mise en œuvre du document d'objectifs qui engage les services du SMEAG à hauteur de 1,15 ETP annuellement, valorisés globalement, sur la durée, sur la base des barèmes régionaux, à **149 655,62 €** incluant les frais de personnel, les coûts indirects (15 %), les prestations extérieures et les frais de déplacements et de restauration (5,5 %),

**DECIDE** d'engager les prestations nécessaires à l'animation à hauteur de **27 106,76 € TTC**,

**APPROUVE** les plans de financement ci-dessous :

**DÉLIBÉRATION N° 24-04-508**

**Natura 2000 Nouvelle-Aquitaine 2024 :**

Financeurs	Taux d'aides		Assiette retenue sur barèmes (demande de financement) TTC		Montant de l'aide défini par barème (demande de financement)		Montant total d'aide € TTC (barèmes)	taux de financement théorique (demande de financement)	
	objet		objet		objet				
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations			
EUROPE-FEADER	80%	80%	61 274,43 €	13 553,38 €	49 019,54 €	10 842,70 €	59 862,25 €	80,00%	
							Financements extérieurs	59 862,25 €	80,00%
							Auto-financement théorique	14 965,56 €	20,00%
							<b>Coût total théorique</b>	<b>74 827,81 €</b>	<b>100,00%</b>

**Natura 2000 Nouvelle-Aquitaine 2025 :**

Financeurs	Taux d'aides		Assiette retenue sur barèmes (demande de financement) TTC		Montant de l'aide défini par barème (demande de financement)		Montant total d'aide € TTC (barèmes)	taux de financement théorique (demande de financement)	
	objet		objet		objet				
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations			
EUROPE-FEADER	80%	80%	61 274,43 €	13 553,38 €	49 019,54 €	10 842,70 €	59 862,25 €	80,00%	
							Financements extérieurs	59 862,25 €	80,00%
							Auto-financement théorique	14 965,56 €	20,00%
							<b>Coût total théorique</b>	<b>74 827,81 €</b>	<b>100,00%</b>

**SOLLICITE** pour la fin du 4<sup>ème</sup> cycle d'animation Natura 2000 en Nouvelle-Aquitaine (2024 et 2025), les aides financières de l'Europe, au titre des fonds européens FEADER, à hauteur de 80 % pour chaque année civile et ce, jusqu'en 2025,

**DIT** que l'autofinancement, par le SMEAG, de cette animation relève de la « clé générale » de financement telle que prévue dans ses statuts,

**ACTE** que l'autorité de gestion des fonds européens pour cette opération, pour la fin de ce 4<sup>ème</sup> cycle d'animation, est la Région Nouvelle-Aquitaine, qui se substitue à l'Etat,

**AUTORISE** le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération, et notamment les demandes de subventions,

**AUTORISE** le président à formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

Fait à Agen, le 5 avril 2024  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,

Le Président,  
Jean-Michel FABRE




Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le



ID : 031-253102297-20240405-D24\_04\_508-DE